

## Procès-verbal de la Séance du 12 janvier 2026 à 19 heures 00 minutes

Quorum : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 07/01/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Bernard DURRUTY, Maire de PUYMIROL.

Après ouverture de la séance Nadine PECHABADEN a été élue au poste de Secrétaire de séance,

### Présents :

M. COUREAU Jean-Louis, M. DURRUTY Bernard, Mme DUVAL Laetitia, Mme KRIEGER Anne-Laurence, M. MARCHAND Jean-Marie, M. MIQUEL Anthony, M. MÜNCH Jérôme, M. OLLIÉ Gabriel, Mme PECHABADEN Nadine, M. SIDERS Gérard, M. SOULA Jacques, M. TREBOSC Damien

### Procuration(s) :

### Absent(s) :

Mme JACQUEL Yolène, M. SAMARUT Pierre

### Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme PECHABADEN Nadine

Président de séance : M. DURRUTY Bernard

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 22 décembre 2025
2. Acquisition par la commune de la parcelle E 681 lieu-dit A Laprade
3. Mise à disposition de locaux à titre gracieux
4. Prise en charge par la mairie du financement du service de téléconsultation installé à la pharmacie
5. Décisions du maire
6. Questions diverses

## 1 - Validation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2025

**VOTE : adopté à l'unanimité**

## 2 – D-2026-001 : Acquisition par la commune de la parcelle E 681 lieu-dit A Laprade

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le projet de construction de la nouvelle gendarmerie de Puymirol porté par la municipalité nécessite l'acquisition d'un terrain situé, lieu-dit A Laprade, Chemin de Laman Bas, zonage 1AUG dans le prochain PLUi.

Sachant que les propriétaires sont d'accord pour céder à la commune ladite parcelle au prix de 30.000€,

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle E 681 d'une superficie de 7 094 m<sup>2</sup> aux fins de réaliser les aménagements publics liés au déplacement de la gendarmerie.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE**, l'acquisition de la parcelle E 681 sise lieu-dit A Laprade, Chemin de Laman Bas, d'une superficie de 7 094 m<sup>2</sup> au prix de 30.000€ (trente mille euros)
- **DIT** que l'étude de sol G1 est prise en charge par la commune de Puymirol

- **DIT** que les frais d'actes seront à la charge de la Commune de Puymirol
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette opération
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2026.

**VOTE : adoptée à l'unanimité**

### **3 – D-2026-002 : Mise à disposition de locaux à titre gracieux**

La Commune de Puymirol a mis en place une procédure de Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux en vue de répondre aux besoins d'hébergement de structures ou personnes œuvrant dans le domaine des services à la population.

Ainsi, par exemple, plusieurs associations disposent d'un local pour remplir leurs missions d'animation quotidienne ou hebdomadaire ou pour entreposer de façon permanente leurs moyens techniques.

Dans le même esprit et afin de palier la situation critique en matière de démographie médicale, la Municipalité poursuit sa politique pour faciliter l'installation des praticiens.

Suite à la demande formulée par Monsieur Christopher JAOUEN, masseur-kinésithérapeute, une mise à disposition à titre gracieux d'un local situé au 9 rue des Amours lui est proposée pour une période démarrant le 1er avril 2026 et se terminant le 30 septembre 2029 soit pour une durée de 42 mois.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** la mise à disposition du local par convention à titre gracieux pour une durée de 42 mois à compter du 01/04/2026.
- **DIT** que seules les charges afférentes aux consommations individuelles (eau, électricité, téléphonie), les frais d'entretien, la maintenance informatique et les consommables et les assurances des locaux seront à la charge du praticien.
- **MANDATE** le Maire pour signature de ladite Convention, des annexes et tout autre document afférent à ce dossier.

**VOTE : adoptée à l'unanimité**

### **4– D-2026-003 : Prise en charge par la mairie du financement du service de téléconsultation installé à la pharmacie**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération D-2024-0019 du 08/04/2024 et D-2024-0030 du 15/07/2024, le conseil municipal a décidé le versement d'une aide financière de 228€ par mois pour compenser le loyer payé par la pharmacie dans le cadre de l'exploitation de la cabine de téléconsultation.

Cette prise en charge a été votée pour 2 ans et s'achèvera le 30/04/2026.

Le Maire propose au conseil de prolonger pour 2 années le versement de l'aide financière suivant les modalités préconisées par la DGFIP, à savoir par le biais du compte 65748.

La prolongation prendra effet le 01/05/2026 et elle prendra fin le 30/04/2028.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de prolonger le versement de la subvention de fonctionnement de 228€ par mois du 01/05/2026 au 30/04/2028
- **DIT** que le versement se fera par le biais du compte 65748
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec la pharmacie.

**VOTE : adoptée à l'unanimité**

## **5 – Décision du maire**

Virement de crédit n°3

Objets : VC 3

### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65568 (65) : Autres contributions	-11,00		
739221 (014) : FNGIR	11,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

## **6 – Questions diverses**

- Repas des élus et du personnel : 27/02/2026

à 19h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée

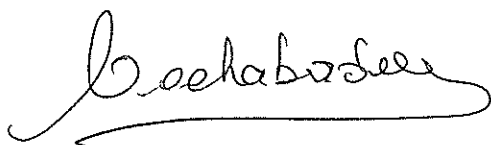
### **Les délibérations prises lors du Conseil municipal du lundi 12 janvier 2026 :**

- D-2026-001 : Acquisition par la commune de la parcelle E 681 lieu-dit A Laprade
- D-2026-002 : Mise à disposition de locaux à titre gracieux
- D-2026-003 : Prise en charge par la mairie du financement du service de téléconsultation installé à la pharmacie

### **Présents :**

M. COUREAU Jean-Louis, M. DURRUTY Bernard, Mme DUVAL Laetitia, Mme KRIEGER Anne-Laurence, M. MARCHAND Jean-Marie, M. MIQUEL Anthony, M. MÜNCH Jérôme, M. OLLIÉ Gabriel, Mme PECHABADEN Nadine, M. SIDERS Gérard, M. SOULA Jacques, M. TREBOSC Damien

Le Secrétaire de séance,



Fait à Puymirol  
Le Maire,

